HARO

SUR LA

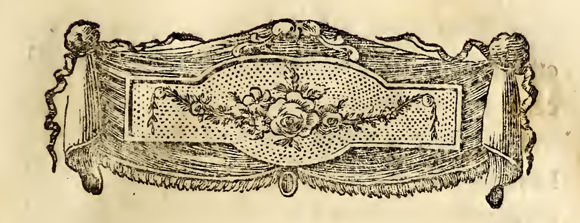
F..... DES B........

PAR THOMAS-GUILLEAUME B. E. R,
Secrétaire de feu Mons de JAR....



A GRENOBLE,

L'AN DE JUSTICE 1789.



HARO

SUR LA

F...... DES B........

ON ſuppoſe ordinairement que le clergé poſſede environ la 6e partie des biens du royaume. On ne peut gueres eſtimer moins de la moitié de ces biens ceux qui ſont le partage des évêques, archevêques, abbés & prieurs commendataires; car dans les premiers ſiecles de notre monarchie, les biens des cathédrales étoient communs aux évêques, aux chanoines, aux autres clercs, & enfin aux pauvres. Le partage ſe fit plus on moins tard dans les différentes égliſes; mais il fut conſommé dans toutes avant le onzieme ſiecle. On fit communément deux portions égales; l'une pour les évêques, l'autre pour le chapitre. Il n'y

eut que les pauvres qui furent oubliés dans cette répartition.

Le même partage eut à-peu-près lieu, lorsqu'on mit les abbayes en commande. On en divisa le revenu en trois portions égales; une pour l'abbé, une autre pour les moines, & une troisieme pour les réparations.

Si, dans quelques cathédrales, la portion du chapitre excede celle de l'évêque, il y en a d'autres où elle est inférieure; & cette inégalité est d'ailleurs à-peu-près compensée par cette multitude de prieurés qu'on a détachés des monasteres, & qui sont devenus comme les évêchés & les abbayes des bénéfices consistoriaux.

Je ne mets point en ligne de compte les quarante mille cures qui se trouvent dans le royaume, parce que rien de plus mince que la plupart de leurs fondations, & que le plus grand nombre s'alimente de la congrue qui leur est payée par les abbés & prieurs commandataires & aussi des produits du culte.

Ne comptons donc que les bénéfices consistoriaux; ceux-ci forment environ la moitié des biens ecclésiastiques; composent donc à-peu-près le douzieme des biens de tout le royaume. Comptons de l'autre part ceux qui en sont en possession. Nous trouvons d'abord

cent dix-huit évêques ou archevêques, qui, outre les revenus immenses de leur siege, possedent exclusivement toutes les grandes abbayes, en accumulent plusieurs sur la même tête, & ne laissent gueres à ceux que la naissance n'appelle point à ces places éminentes que les plus minces qui ne valent pas la peine d'être disputés.

Ces cent dix-huit personnes se trouvent donc posséder à-peu-près les trois quarts du douzieme des biens du royaume, ce qui fait sans doute un assez beau partage. Quant à l'autre quart, il est un peu plus subdivisé; mais l'exemple des prélats servant de regle, chacun de ceux qui y ont part met tous ses efforts pour s'en approprier le plus qu'il lui est possible; & comme la protection est la seule voie pour y arriver, on sent que les prélats distributeurs, ne se montrent pas plus scrupuleux pour les autres qu'ils ne l'ont été pour eux-mêmes & qu'ils aiment à se rassurer par la foule des exemples. Plus un vice est devenu commun, plus aisément on se le pardonne; & peu s'en faut qu'on ne le métamorphose en vertu. Ainsi, la plupart de ces ambitieux subalternes réussissent plus ou moins dans leur poursuite, ce qui diminue d'autant le nombre de ceux qui se partagent ces biens;

auſſi je ne crois pas qu'ils ſe montent à plus de trois cens. Ajoutez le nombre des évêques, vous trouverez environ quatre cens perſonnes en poſſeſſion du douzieme des biens de tout le royaume, tandis qu'en ſuppoſant (1) ſa population de 24 millions d'hommes, environ deux millions devroient y avoir des droits.

Car il n'en eſt pas des propriétés eccléſiaſtiques comme de celles des autres citoyens, qui, ſuivant le cours des paſſions humaines, peuvent ſe groſſir, décroître, s'échanger, ſe vendre & ſe tranſmettre, ſucceſſivement aux différens ordres de l'état. Pourquoi celles de l'égliſe ſont-elles au contraire inaliénables ? C'eſt qu'elles appartiennent véritablement à la nation; elles doivent donc être le prix des ſervices qu'elle en reçoit. Or, ſi l'on met dans la balance, d'un côté, les ſervices que rendent les évêques & les archevêques; de l'autre, cette immenſité de graces, fût-il jamais un ſalaire plus diſproportionné ?

Quoi de plus contraire aux lumieres de la raiſon & aux principes de la juſtice, que de voir un ſi petit nombre d'hommes faire ſa proie de ce qui étoit deſtiné pour le ſoulagement

---

(1) Voyez le traité de la population, de Moheau.

d'une nation entiere. Ce ne peut être l'intention des fondateurs. Croit-on qu'un ſi grand nombre n'aient verſé ſi libéralement leurs dons que pour enrichir une petite troupe d'élites. Leurs largeſſes ont pu être indiſcretes, parce qu'elles étoient ſans meſure; mais ils ſe propoſoient bien ſûrement, un objet utile. Ils n'ont tout donné aux égliſes & aux monaſteres, que parce qu'alors tous les établiſſemens eccléſiaſtiques étoient exceſſivement peuplés; que tous les malheureux y trouvoient des aumônes abondantes; parce que dans la licence des guerres que la férocité des mœurs rendoit continuelles, c'étoit les ſeuls aſyles reſpectés; parce qu'enfin, c'étoit le ſeul dépôt de lumieres qu'on avoit conſervé. Ces donations n'étoient donc point perdues pour la ſociété; elles rendoient ſous une autre forme aux dernieres claſſes des citoyens, la ſubſiſtance dont on les avoit dépouillés; elles fourniſſoient à l'entretien d'une autre claſſe très-nombreuſe, & étoient de plus la récompenſe des vertus & des talens.

Cet abus eſt encore plus contraire à l'eſprit de l'égliſe, puiſqu'il n'eſt peut-être pas un ſeul concile qui ne ſe ſoit élevé contre la pluralité des bénéfices. Je n'inſiſterai pas davantage; cette vérité eſt ſi connue & ſi bien

conſtatée, qu'elle n'a pas beſoin de preuves. Mais l'expérience ne démontre pas moins quelle facilité la puiſſance a de ſe jouer des regles les plus ſaintes; c'eſt ſur-tout dans l'égliſe que ces regles ne ſont des pieges que pour les foibles, & que, ſuivant la définition d'Anacharſis, elles n'arrêtent que les abeilles laborieuſes, tandis que la guêpe & le frêlon oiſifs ont mille moyen d'y échapper.

Puiſqu'on contredit ſi évidemment l'eſprit de l'égliſe & l'intention des fondateurs, voyons s'il n'en réſulte pas quelqu'avantages, ſoit pour le peuple, ſoit pour le ſouverain.

Voyons d'abord pour le peuple; mais je l'avoue, je crains qu'un pareil examen ne ſemble une ironie cruelle. Quoique mon ſujet ſoit trop ſérieux pour me permettre d'employer de pareilles armes, que pourroit, en effet, gagner le peuple ſur lequel un ſeul homme envahit la ſubſiſtance d'une ville entiere; & qui voit s'appeſantir ſur lui le fardeau des taxes à meſure qu'on le charge davantage de celui de la pauvreté; car ces biens, réputés ſacrés dès qu'ils ſont réſervés à un ſi utile uſage, ſont preſqu'entiérement affranchis des impoſitions; cependant le gouvernement ne peut s'en paſſer; il eſt donc forcé de tirer du pauvre ce que le riche lui refuſe, parce que le

pauvre n'eſt armé d'aucun pouvoir pour la réſiſtance, & qu'on croit ne courir aucun riſque à l'opprimer.

C'eſt une immunité, dit-on, c'eſt un privilege ; au moins qu'on en montre le titre ; il ſemble qu'on ne devroit le trouver que dans l'évangile; mais comme ce n'eſt pas là qu'on va le chercher, où exiſte-t-il ailleurs? Ce n'eſt point non plus dans les conceſſions des empereurs, ni même dans celles de nos princes : les taxes publiques ont commencé aſſez tard en France. Pendant la police des fiefs, elles furent ſuppléées par l'obligation du ſervice militaire, & quoique ce ſervice répugne abſolument avec les fonctions eccléſiaſtiques, les fiefs des eccléſiaſtiques n'en étoient pas plus exempts que celui des autres. Ils payoient donc alors les mêmes impoſitions que la nobleſſe; &, pendant les deux premieres races & le commencement de la troiſieme, il n'y eut pas d'autres contribuables.

Il eſt vrai que dès que les communes eurent recouvré leur liberté, elles furent taxées ſéparément, mais les fiefs reſterent toujours aſſujettis à l'obligation du ſervice militaire. Les eccléſiaſtiques eurent l'adreſſe de s'en diſpenſer les premiers; mais puiſqu'aucune loi ne leur accorde cette diſpenſe, qu'étoit-elle autre

chofe qu'une ufurpation? Le peuple, qui en a été la victime, eft-il donc forcé de la refpecter, lorfqu'on a épuifé fur fes biens tous les genres d'extorfion, qu'on ne peut en ajouter un nouveau fans lui ravir en même-tems fa fubfiftance? Si les befoins trop avérés de l'état exigent cependant un furcroît de taxes, je demande fi le chef de cet état, fi l'affemblée générale qui les impofe, doivent être retenus par cet obftacle, & ne font pas obligés d'établir une plus jufte répartition.

C'eft un privilege, dit-on, comme fi un ordre pouvoir avoir le privilege de tenir les autres dans l'exténuation & la mifere. Il n'y a que les efpeces étrangeres, les unes aux autres, qui comptent comme un moyen d'exiftence le pouvoir de fe détruire. Dans ce fens, le loup a auffi le privilege de dévorer les moutons; mais au moins, il n'exige d'eux, en retour, ni refpect ni déférence.

Que gagne encore le peuple à cette opulence exceffive de fes prélats? C'eft de voir reculer à proportion les barrieres qui le féparent de fon évêque; ce n'eft plus un prêtre, mais un prince : le fafte le plus impofant, toute l'étiquette de la grandeur, veillent à l'entrée de fon palais pour écouter l'eccléfiaftique; & les fimples citoyens, qui n'ont ni

décorations ni titres, ou, si la nécessité des affaires force enfin de les admettre, ce vain appareil auquel leur ame n'est point exercée, les interdit, les intimide; ils se hâtent de conclure, soit par foiblesse, soit pour se soustraire à l'humiliation où les tient ce spectacle; c'est à-peu-près le seul rapport que le prélat ait avec eux; du reste étranger à presque toutes les fonctions du culte, presqu'invisible au fond de son palais, il ne se produit en public qu'avec tout l'appareil de la magnificence; c'est ainsi que le luxe & tout le cortege des vices qui l'accompagnent, arrivent dans nos provinces par les canaux qui devroient n'y apporter que des vertus, & ce sont là les services que l'on paie à si grands frais.

Au moins si ce luxe n'avoit d'autre théâtre que la ville épiscopale & le diocese: politiquement parlant, le vice qui consomme peut être utile à un pays, il sert à répandre des richesses, il peut devenir un prince d'industrie; au lieu que l'exportation de ces richesses le dépouille de ses principales ressources, & est un vol réel qui plonge insensiblement ses habitans dans la misere. Le prélat, devenu prince, ne montre donc ce luxe qu'un instant, seulement le temps qu'il faut pour corrompre les ames; puis, après une courte

apparition ; laiſſant les fortunes bornées des provinces ſe diſputer & s'épuiſer dans des prodigalités inſenſées, il porte l'immenſité de la ſienne à la cour & dans la capitale, qui ſeules peuvent la conſommer.

Voilà quels ſont les fruits que recueille le peuple. Le ſouverain en retire-t-il de plus ſolides ? Plus il accumule de faveur ſur quelques individus, moins il s'en réſerve pour les autres ; en ne les répandant que ſur une ſeule claſſe, il lui donne des forces, ſans ſe l'attacher davantage. Diſons plus même, il finit bientôt par l'aliéner ; car les paſſions ſont toujours infatigables, elles ont encore plus de beſoins que les monarques n'ont de moyens de les ſatisfaire : l'habitude ôte d'ailleurs le prix à leurs graces, & en les voyant conſtamment attachées à certaines familles, on s'accoutume à les regarder plutôt comme une prérogative de la naiſſance, que comme un préſent de la généroſité.

C'eſt ainſi que s'eſt fortifiée cette ariſtocratie, qui, placée entre le monarque & le peuple, s'arme des bienfaits de l'un pour mettre des bornes à ſon autorité, & pour aggraver le joug de l'autre, qui, après avoir ſeule cauſé l'épuiſement de l'état par ſon avidité, ne veut jamais répondre à ſes beſoins que par ſes pri-

vileges. Après avoir laiſſé tranquillement égorger le peuple par la main des traitans, avoir été ſouvent l'inſtrument de ſon oppreſſion (1), & s'être enrichie de ſes dépouilles, elle lutte aujourd'hui avec tant d'énergie contre le ſouverain pour perpétuer ſa miſere, & a pris tant d'aſcendant que, malgré l'intérêt & les efforts du monarque, les réclamations des peuples, les lumieres du ſiecle, il eſt encore indécis lequel parti doit l'emporter.

Il n'en étoit pas ainſi autrefois, ſi l'on excepte quelques races privilégiées, tels qu'un cardinal de Lorraine, ou d'autres pourvus de la même dignité. Les évêques, bornés ordinairement au revenu de leurs ſieges, étoient plus modeſtes dans leur appareil, & avoient moins d'influence. La naiſſance n'étoit pas auſſi le ſeul titre pour le devenir : je trouve, dans les anciens catalogues, une foule de noms nouveaux, pluſieurs titres des cours de judicature & même des monaſteres ; beaucoup de noms italiens qui rempliſſent les premiers ſiéges. Ceux qui les portoient n'avoient proba-

(1) Ce ſont des évêques ou archevêques qui préſident ou ont la principale influence dans les états provinciaux. Je laiſſe examiner aux peuples de ces provinces, quels biens ils ont éprouvé de ces défenſeurs.

blement d'autres titres de nobleſſe, que ceux que des intriguans qui s'expatrient ne manquent jamais de ſe donner.

Quelquefois ces places étoient la récompenſe des talens ; & la nobleſſe, loin d'en murmurer, ſe trouvoit honorée de ce voiſinage, & de voir réjaillir ſur la dignité un éclat qu'elle ſeule ne pouvoit lui donner. Ainſi Amyot fut élevé ſur le ſiege d'Auxerre, & nommé enſuite grand-aumônier : quelle clameur une pareille nomination exciteroit aujourd'hui parmi notre ariſtocratie. Cependant on ne remarque pas qu'il deshonora ſa place ; il eſt, au contraire, peut être le ſeul aumônier dont on ſe ſouvienne, de même que l'hôpital, qui n'étoit pas né noble, eſt & ſera long-temps regardé comme le premier des chanceliers.

Eh quoi ! les livrées de l'orgueil doivent-elle être la parure d'une religion toute vouée à l'humilité. Jeſus, ſon fondateur, étoit charpentier ; ſes apôtres ne furent que de ſimples pêcheurs ; ceux qui les remplacerent ne furent recommandables que par leurs vertus. Dès qu'on commence à les enrichir, ils dégénerent ; d'un côté, la ſuperſtition & l'ignorance, de l'autre, la fraude & l'avidité éleverent à l'envi l'édifice de la grandeur épiſcopale. Cette dignité, toute ſpirituelle dans ſon ori-

gine, réunit bientôt toutes les décorations & tous les pouvoirs; mais quelqu'accroiſſement qu'elle eut reçu, ſon accès, pendant long-temps, ne fut fermé à perſonne. Il eſt vrai qu'à meſure qu'elle s'éloigna de ſa ſource, les vertus y pénétrerent plus rarement, mais elle fut encore pendant long-temps le prix des talens & des ſervices. Point de ſiecle, dans notre hiſtoire, qui ne nous montre une foule de noms, inconnus auparavant, qui ſe doivent à eux ſeuls leur célébrité, & qui illuſtrerent l'épiſcopat : plus cet objet de l'ambition étoit élevé, plus les ames montroient d'énergie pour y atteindre. Point de gouvernement qui ne dût s'applaudir de poſſéder un reſſort ſi puiſſant pour faire naître les vertus, mais on n'a ſu en faire que l'aliment des vices; & en raſſemblant autour tous les élémens de la corruption, eſt-il étonnant qu'on l'ait porté à ſon comble ?

Dans ce moment où tous les ordres de l'état tendent à une régénération, on a ſans doute droit d'eſpérer qu'elle viendra ranimer le corps qui en a le plus beſoin, & dont l'influence eſt la plus puiſſante. En toutes choſes, c'eſt preſque toujours l'excès du mal qui en produit le remede; & comme dans l'état politique l'immenſité des diſſipations

ſemble nous ramene à l'économie, l'ordre eccléſiaſtique doit auſſi ſe rapprocher de ſon but primitif, à proportion de ſes écarts ; & de l'entier, oubli des principes religieux, doit ſortir la néceſſité de les faire revivre.

En effet, cette maſſe énorme des revenus eccléſiaſtiques ne peut reſter ſans activité : point de milieu, elle ſera néceſſairement ou un moyen de ſalut pour l'état, ou un principe de corruption. C'eſt à la nation d'opter, ou plutôt, il ne lui eſt plus libre de faire ce choix ; car les abus ſi long-temps invétérés, lui démontrant le vice de l'ordre établi, lui preſcrivent le devoir d'en ſubſtituer un autre.

Eh ! qui oſeroit lui en conteſter le droit? La nation n'eſt-elle pas éminemment propriétaires de tous les établiſſemens publics ? ou, plutôt, n'en eſt-elle pas uniquement l'objet ? car l'utilité publique en peut ſeule être la fin. Toute fondation qui s'écarte de ce but eſt donc nulle par ſa nature ; de même qu'à leur naiſſance, la ſociété a droit d'en déterminer la forme, & d'en diriger l'uſage ; elle conſerve toujours celui de les reſtreindre, de les modifier, d'en extirper ſucceſſivement les relâchemens & les abus que les paſſions & la main ſeule du temps ne manquent jamais de ſemer dans les établiſſemens humains, & qui, affranchit

si on n'y remédie à propos, deviennent le principe de leur ruine.

On fait beaucoup de bruit de ces fondations; mais, au fond, que prefcrivoient-elles? Un certain ordre de prieres dont la piété de ces fiecles aimoit à offrir le fpectacle, parce qu'elle y trouvoit fon amufement, ou qu'une confcience, agitée par fes crimes, regardoit comme une expiation néceffaire. Je n'examinerai point combien ceux qui profitoient de ces terreurs étoient habiles à les faire naître; mais, au moins, la régularité, le goût de la retraite, & toutes les vertus les plus à la mode alors, étoient l'amorce qui attiroient ces immenfes donations. Le but des fondateurs, en les récompenfant, étoit de les encourager, & leur intention ne peut être remplie qu'en confiant à des eccléfiaftiques vertueux le foin d'acquitter ces prieres : c'eft-là l'objet effentiel. Du refte, peu importe fous quelle forme extérieure elles foient acquittées. Combien, dans le cours des fiecles, cette forme n'a-t-elle pas éprouvé de changemens fucceffifs au gré du relâchement, de l'autorité, ou fimplement tels que la mobilité des ufages a coutume de les introduire.

Ces fondations étoient encore des actes de bienfaifance dont le pays étoit deftiné à re-

cueillir le fruit. Les richeſſes entaſſées dans les monaſteres y étoient alors comme en dépôt pour tous les malheureux, & la piété ſe faiſoit un devoir de doter leur aſyle. Les dons immenſes verſés ſur l'épiſcopat eurent la même origine & le même motif : c'étoit le patrimoine des pauvres qu'on vouloit groſſir : il eſt vrai que le diſpenſateur ne tarda pas de ſe mettre à leur place. Mais alors même, la réſidence étant encore regardée comme un devoir ſtrict, les abus mêmes qu'on faiſoit de ces richeſſes n'étoient pas ſans utilité pour le pays ; & cette ſource de bienfaiſance, quoique détournée de ſes canaux naturels, n'étoit pas comme aujourd'hui entiérement tarie.

Il faut remplir, dit-on, les fondations ; mais examinez ce qui ſe pratique, & voyez s'il eſt poſſible de les contredire davantage ? Point d'abbaye qui ne ſoit le produit d'une multitude de libéralités deſtinées à la ſubſiſtance d'une foule d'individus ; on les entaſſe ſur une ſeule tête, & ce patrimoine d'un village, & quelquefois d'une ville entiere, n'eſt ſouvent lui-même qu'une portion légere, une eſpece de ſupplément pour embellir la vie & multiplier les plaiſirs de ce favori de la fortune. Les fondateurs avoient preſcrit que ces dons fuſſent le prix d'une régularité pénible. On les

affranchit de tout devoir, de toute eſpece de gêne ; ils vouloient ſans doute, par ce ſentiment ſi naturel qui nous affectionne aux lieux de notre naiſſance, que ces biens ſerviſſent au bonheur, ou du moins au ſoulagement de leur patrie. On les en arrache. Tranſportés dans la capitale, ils n'ont plus d'autre deſtination que d'y nourrir l'oiſiveté, d'y ſervir tous les rafinemens du luxe & de la molleſſe, ou de ſe conſommer dans une crapule flétriſſante, qui eſt comme le produit néceſſaire du vuide des occupations honnêtes & d'une opulence exceſſive qui n'a point été achetée par l'induſtrie, & qui n'eſt aſſujettie à aucune eſpece de frein.

Je ne crains point qu'on m'accuſe de charger ce tableau. Quel eſt l'homme, quel eſt le livre qui ne répete tous les jours les mêmes plaintes ? Voilà cependant l'uſage de ces fondations que l'on fait ſonner ſi haut ; c'eſt cet emploi des revenus eccléſiaſtiques qu'on appelle ſacrés, qu'on oſe mettre ſous la ſauvegarde de la religion. Prétendre le réformer, c'eſt, dit-on, porter la main à l'encenſoir, c'eſt une profanation, un ſacrilege puniſſable, contre qui les foudres de l'égliſe ſont toujours prêtes. Faut-il s'étonner, en effet, ſi ceux qui

vivent ſi magnifiquement de ces abus, mettent tant de zele à les défendre ?

Mais ces menaces en ont peu imposé. Les réclamations n'ont ceſſé de ſe ſuccéder de ſiecle en ſiecle. Elles n'ont pu, il eſt vrai, ramener un ordre plus ſain : mais, au moins, elles ont toujours atteſté le deſir & le beſoin de le voir renaître.

Mais les lumieres ont eu beau s'accroître, le mal dont on ſe plaignoit a encore fait plus de progrès ; il n'eſt pas de l'eſſence de l'ambition de s'arrêter dans ſa courſe. Plus le pouvoir a envahi, plus il s'eſt ménagé de force pour envahir de nouveau. Ainſi, plus les graces eccléſiaſtiques ont été répandues ſans meſure, moins elles ont ſatisfait l'avidité ; un bénéfice obtenu n'eſt devenu qu'un degré, ou plutôt un titre pour en obtenir un plus important. Tant de richeſſes accumulées ſur un petit nombre de têtes, ont augmenté le deſir & facilité les moyens de les conſerver. Dans cet état, il n'y avoit qu'un pas pour les rendre, en quelque ſorte, héréditaires ; ou, ce qui revient à-peu-près au même, pour les concentrer dans un ordre ſeul, & en exclure tous les autres. Ce pas a été franchi ; tout le crédit, toute la puiſſance de la haute-nobleſſe, ont

été employés pour appuyer ce syſtême ariſto-cratique dont elle ſeule devoit recueillir le fruit. La ligne de démarcation entre les différens ordres de nobleſſe a donc été tracée alors avec plus de profondeur, & l'on n'a plus voulu graduer les récompenſes que ſur les titres. Ce n'eſt point préciſément l'antiquité des races qui a décidé la préférence, le ſyſtême n'a été calculé que ſur les illuſtrations préſentes, qui donnent, au contraire, ſi ſouvent le démenti à l'antiquité. Il l'a été pareillement au profit de l''intrigue; car la hardieſſe à forger des titres a ſouvent été beaucoup plus heureuſe que l'avantage d'en produire de réels.

De-là eſt née cette fureur des généalogies, qui ne s'eſt jamais tant montrée dans aucun ſiecle, qui s'eſt emparée à-la-fois de tous les états, & qui eſt devenue la regle preſqu'unique pour arriver à tous les honneurs, à tous les grades, au point que les ordonnances elles-mêmes ont donné le nom d'*officiers-généraux de fortune* aux ſimples gentilshommes que leur mérite ſeul avoit appellé à ces grades diſtingués. Étrange dénomination, comme ſi ceux qui, pour y arriver, n'ont beſoin ni de talens ni de travail, n'étoient pas plus véritablement les enfans de la fortune.

Jamais ſyſtême ne fut plus oppoſé à nos

principes religieux ; &, cependant, c'eſt ſurtout dans l'ordre voué à la religion qu'il s'eſt accrédité davantage. Il ſemble que le diſtributeur des graces, de même que les généalogiſtes en fonction, ne ſoit chargé que d'examiner, de compulſer des titres de peſer ſcrupuleuſement à quelle eſpece de grace chaque degré de nobleſſe a droit d'atteindre. Il n'y a que la ſcience & le mérite qui n'entrent point dans ſes calculs ; il n'y a que les vertus des ſiecles paſſés qu'on récompenſe : excellente méthode pour diſpenſer d'en avoir dans celui-ci ; auſſi ne s'eſt-on jamais mis plus à l'aiſe. On dit, pour ſe juſtifier, que preſque tous les biens eccléſiaſtiques ſont des fondations de l'ancienne nobleſſe ; mais ces fondations étoient principalement compoſées de dépouilles du peuple. Pourquoi celui-ci n'auroit-il pas auſſi le droit de réclamer ſon partage ? D'ailleurs, qu'a de commun la plupart de notre nobleſſe moderne avec ces anciens fondateurs ?

Non-ſeulement les places éminentes de l'égliſe, mais une foule de chapitres même ſubalternes, repouſſent de leur ſein quiconque ne peut montrer ſes ayeux. On imagine des décorations extérieures pour faire mieux remarquer la diſtance qui les ſépare des ſimples eccléſiaſtiques. Les évêques s'empreſſent de

fonder par-tôut des chapitres de chanoinesses : je ne veux point blâmer ces établissemens. En supprimant les vœux perpétuels, & ce que la clôture a de trop rigoureux, ils ont corrigé deux des plus grands abus de nos regles monastiques. Mais pourquoi ne sont-ils que pour les nobles ? Pourquoi n'en fonde-t-on pas pareillement en faveur de tant de familles que leur éducation & leur fortune rapprochent si fort de la noblesse, & qui, ne servant pas moins l'état, n'ont pas moins de droit à ses bienfaits ? L'injustice est d'autant plus grande, qu'on ne peut enrichir les uns qu'en dépouillant les autres. Car, toutes ces nouvelles fondations n'étant formées que sur les biens des anciennes, on ne peut ouvrir d'asyle exclusif à la noblesse, qu'on n'en forme un pareil nombre à la bourgeoisie honnête, qui auparavant y avoit accès : c'est ainsi qu'on ne cesse d'envahir sur le peuple ; c'est ainsi que, par une folle imitation des nations qui nous avoisinent, nous sommes Anglois dans nos modes, Allemands dans nos institutions, & ne voulons jamais être Français : à peine autrefois distinguoit-on, dans tout le royaume, un ou deux établissemens consacrés à la seule noblesse. Aujourd'hui, point de provinces, point de dioceses, qui n'en offrent sous différentes associations. Au lieu

de rapprocher les ſujets comme les membres d'une même famille, on les déſunit, on les ſépare; il ſemble qu'on craigne que le noble ne fût ſouillé par le contrat d'un plébéïen.

C'eſt ainſi qu'à l'ombre des préjugés gothiques ſe fortifie tous les jours une ariſtocratie redoutable qui, ſe plaçant à l'entrée des récompenſes, des honneurs & de toutes les voies de la fortune, ne permet d'y arriver qu'à ceux qu'elle trouve marqués de ſon ſceau. Eſt-il gentilhomme? eſt le cri qu'on entend retentir dans toutes ces avenues; c'eſt le ſeul titre qui peut ſe paſſer de tous les autres, & le ſeul qu'aucun autre ne peut ſuppléer. Qu'un citoyen honnête, qui n'a pour lui que ſon mérite & ſon travail, vienne à ſe préſenter, auſſi-tôt toutes les barrieres ſe ferment, ſe hé[-]riſſent; & ſi, par une exception infiniment rare, quelqu'un a le bonheur de pénétrer, c'eſt preſque toujours l'intrigue bien plus que le talent qui les franchit. Le talent! eh à quoi aujourd'hui ſeroit-il de miſe, ſi, avec un titre, il n'eſt pas beſoin d'en acquérir, & ſi, ſans titre, il ne peut percer ſous quelque forme qu'il ſe préſente?

Si l'on craint de commettre un des ordres en faiſant courir tous deux dans la même lice, au moins la juſtice demande que chacun ait

la ſienne, où il puiſſe déployer ſon énergie, & trouver un prix proportionné à ſes efforts. Leur concurrence tourneroit alors au profit de l'état.

Je ne m'attacherai point à décrire les cauſes de tous ces maux dont on ſe plaint, parce que toutes ont leur ſource dans les abus inévitables des richeſſes & du prouvoir, accoutumés à tout franchir, ſi on ne ſait leur preſcrire des bornes. Dans le cours de leurs uſurpations, rien ne les arrête. Mais qu'arrive-t-il ? Les opprimés ſe laſſent à la fin de porter un joug qui s'appeſantit tous les jours; les yeux s'ouvrent, & la patience s'épuiſe. Comme ils forment le nombre dominant, que ſeuls ils conſtituent le tout dans les autres, ne ſont que de légeres fractions; dès qu'ils ſont éclairés & qu'ils réſiſtent, il faut bien leur céder à leur tour. Heureux quand un eſprit de modération les porte eux-mêmes à ne pas abuſer de leurs forces! heureuſe ſur-tout la nation où cette révolution ſe prépare! Quand tous les ordres réunis dans une aſſemblée légale n'ont en vue que le bien général, & s'honorent mutuellement, les uns par une ſage retenue, les autres par leur ſacrifice, & que, ſe ralliant tous à l'intérêt de la patrie, ils s'attachent de plus en plus les uns aux autres. Par cet exem-

ple réciproque de générosité, c'est dans ce concert que réside le salut de l'état, dont dépend le bonheur de tous; car, ce que les uns perdent en facilité d'arriver aux honneurs, ils le regagnent par l'acquisition des vertus, qui seules en rendent dignes; & les hommages de l'estime & de la reconnoissance valent bien, sans doute, ceux qu'arrachoient à des ames indignées les loix tyranniques de l'ancienne féodalité.

C'est donc au mérite seul, désormais, à s'ouvrir & à se tracer sa route. Il est, soit dans le bien, soit dans le mal, un point de maturité qui en amene nécessairement la dissolution. Ce moment est arrivé pour nous. Les longs abus, dans l'ordre ecclésiastique, ont été si bien dévoilés & la réclamation contre eux est si puissante, que, sans doute, ils sont à leur terme. Est-il probable qu'une nation assemblé, ayant tous les remedes en son pouvoir, se borne à gémir & à se plaindre!

Sur les débris de cette masse informe qui croule de vétusté & menace ruine de toutes parts, il est temps d'élever enfin un édifice régulier dont toutes les parties se correspondent, se prêtent mutuellement secours, au lieu de s'écraser comme elles font aujourd'hui, & qui se trouve dans une juste proportion avec

les besoins du peuple. Les matériaux ſont immenſes & diſperſés par-tout, il n'eſt queſtion que de les mettre en ordre, & l'état n'a pas un principe plus fécond & plus actif de régénération; car il n'eſt pas un coin du royaume où, à l'aide d'une ſage diſtribution, ils ne puiſſent porter à la fois l'abondance, les lumieres & les vertus. Lorſque la patrie eſt aſſemblée pour en chercher les moyens, c'eſt ſans doute la tâche de tous les bons citoyens de concourir avec elle pour les découvrir & les lui indiquer. On ne doit donc pas être étonné ſi, malgré la médiocrité de mes talens, le zele patriotique en a fait auſſi la mienne.

Les fondations eccléſiaſtiques ſont immenſes, je le répete, elles peuvent devenir également une ſource de bien & de mal. Le mal ne s'eſt introduit que par le vice de la répartition, & par la nature des pouvoirs chargés d'y préſider, en corrigeant l'un & l'autre, le bien en prendra aiſément la place.

Les dignités eccleſiaſtiques furent de bonne heure l'objet de l'ambition, parce qu'elles ne tarderent pas de réunir tout ce qui a coutume de la tenter, & par cette raiſon, le ſoin d'y pourvoir ne ceſſa de fatiguer tous les gouvernemens. Sous notre premiere race, leur élection ſe faiſoit en commun, par le peuple &

par le prince. Le peuple nommoit trois ſujets, le roi choiſiſſoit parmi eux, ou quelquefois il déſignoit d'avance celui qu'il deſtinoit au ſiege vacant, & le peuple manquoit rarement de lui donner ſon ſuffrage. Tel étoit l'ordre le plus général; mais la regle avoit peu de ſtabilité, l'ambition des candidats la courboit dans tous les ſens; c'étoit ſouvent les armes à la main qu'ils ſe diſputoient l'héritage d'un Dieu de paix; & l'égliſe même qu'ils vouloient emporter, fut quelquefois inondée de ſang pour leurs querelles.

Le clergé ne commença à former un corps ſéparé dans l'état, que ſous la ſeconde race. La nouvelle révolution augmenta le pouvoir des évêques; & pendant la décadence de la famille de Charlemagne, il s'éleva à un point qui ne connut plus de bornes. Au lieu de leur ancienne dépendance, ce furent preſque eux ſeuls qui firent le ſort des rois, qui les éleverent & les dépoſerent à leur gré; ils s'attribuerent à eux-mêmes, tous les honneurs, tous les pouvoirs, & quand ils n'y trouverent point d'obſtacles, tous les droits mêmes de la ſouveraineté. Il eſt cependant remarquable qu'à cette époque ſi brillante pour les évêques, il s'en trouvoit parmi eux un aſſez grand nombre qui avoient été tirés de la ſervitude,

ce qui prouve que la nobleſſe, malgré ſon autorité exceſſive, n'avoit pu encore faire prévaloir le ſyſtême excluſif de n'admettre aux évêchés que des nobles, & que le peuple avoit toujours conſervé ſon ancien droit dans les élections. Je crois en effet, qu'il ne le perdit jamais entiérement, & qu'il en fit uſage autant du moins, que l'anarchie où l'on vivoit pouvoit le permetrre ; car, ſous le regne féodal, il n'y eut réellement d'autre droit que la force, & les loix n'étoient que des uſages modiles, preſcrits par les circonſtances & qui n'avoient nulle part aucune uniformité,

Le déſordre s'accrut encore, lorſque dans les cahos où l'on ſe trouvoit, les papes vinrent mêler leur influence, qui juſqu'alors avoit été étrangère. Plus ce droit étoit nouveau, plus les prétentions étoient ſuſceptibles de s'étendre ; auſſi embraſſerent-elles à-la-fois tous les objets du gouvernement eccléſiaſtique ; les élections des évêques, la nomination aux bénéfices ſubalternes, toute la police de l'égliſe, & mêmes les droits les plus eſſentiels de la nation & du trône. Il eſt vrai qu'on réſiſta en France un peu plus qu'ailleurs ; mais l'attaque étoit trop vive, trop perſéverante, & les lumières trop bornées, pour qu'on pût réſiſter ſur-tout. Il fallut donc céder pluſieurs

points. Alors n'aquirent les annates ; les réſerves, les expectatives, le droit de confirmer la nomination des abbés & des évêques, & de s'emparer d'une portion de leur revenu ; ce qui etoit au fond l'objet principal de cette guerre, & ce qui ne ceſſa d'être une ſource de querelles toujours renaiſſantes.

On tenta envain d'enchaîner l'avidité des papes par l'établiſſement de la pragmatique ſanction, qui, retabliſſant les anciennes élections, exigeoit pour la nomination des grands bénéfices, le concours de la nation & du prince. Elle fut établie ſous Saint-Louis, & depuis, toujours combattue ou éludée ; puiſque ſous Charles VII ; on fut obligé de la renouveller ; ce ſuccès même ne fut que paſſager, car ſes ce ſucceſſeurs l'appuyerent, ou ceſſerent d'en faire uſage ſelon leurs intérêts politiques, & les ménagemens qu'ils leurs inſpiroient pour les papes, juſqu'à ce qu'enfin cette longue querelle fut terminée ſous François premier, par le concordat.

Alors s'établit un nouvel ordre, qui a toujours ſubſiſté depuis. Les papes obtinrent le revenu des bénéfices conſiſtoriaux à chaque vacances, & s'obligerent de confirmer à ce prix toutes les nominations qui feroient faites par le prince. Je n'ai parcouru toutes les va-

riations de la discipline, que pour montrer qu'il n'y eut jamais de forme fixe, que par conséquent, s'il est démontré que l'ordre établi est une source d'abus, on peut le réformer sans scrupule, & qu'il n'est point de forme nouvelle, pourvu qu'elle soit plus utile au prince & au peuple, qu'on ne puisse & qu'on ne doive lui substituer.

Examinons donc quelles furent les suites du concordat; en ôtant au peuple le droit de concourir aux élections, on n'écarta pas d'abord des dignités ecclésiastiques tous ceux de son corps, qui avoient le mérite nécessaire pour y prétendre; car, soit par un sentiment de justice, soit par l'effet de l'ancienne habitude, on continua encore long-temps d'en admettre quelques-uns; mais du moins on leur rendit l'acier de ces dignités beaucoup plus rare & plus difficile. L'émulation y dût donc décheoir dans la même proportion. Otez le prix aux talens & aux vertus, vous les verrez nécessairement languir; & il est dans la nature de l'homme, de proportionner toujours ses efforts à l'espoir de la récompense.

Ce relâchement d'un des ordres de l'état fut nécessairement funeste à la société; il le fut doublement, parce que la noblesse, délivrée de ses concurrens, ne crut plus avoir

besoin de la même ardeur , & la trop grande sécurité d'arriver à ces places , y dût produire à peu-près le même effet que chez le tiers , le désespoir d'y atteindre.

D'ailleurs , quelle différence dans la maniere de les obtenir. Dans le nouveau systême, on n'y arriva plus que par des routes secrettes, que souvent le protecteur & le protégé avoient également intérêt de cacher ; chaque passion essaya de se tracer la sienne , & réussit bien mieux que le talent , parce qu'elle sut y mettre plus d'adresse & plus d'activité. Quand le peuple concouroit aux élections , il falloit au moins avoir produit des efforts pour lui plaire , il falloit au moins l'apparence des vertus & des services ; si l'estime publique n'avoit pas servi de degré à cette élévation , le peuple , quand même il eût été dans l'impuissance de la contredire , savoit bien la faire connoître par la nature de ses acclamations ; & ce seul frein servoit à contenir les ames , & à inspirer une émulation utile.

Il n'est donc pas douteux que la société ait perdu infiniment par le nouvel ordre , sur-tout , si l'on examine la prodigieuse influence que le choix des chefs ecclésiastiques peut avoir sur les lumieres & les mœurs de la nation. Le Monarque n'y perdit pas moins , sans

ſans-doute ; car ſa gloire & ſa force ſont de commander à un peuple éclairé & vertueux ; au fond, les intérêts de la ſociété & de ſon chef ne peuvent jamais être que les mêmes.

Voyons quel fut ſon dédomagement : il devint le ſeul diſtributeur des richeſſes eccléſiaſtiques, mais ſans pouvoir ſe les approprier, ni les appliquer aux beſoins de l'état. Surchargé par les autres ſoins du gouvernement, il ne peut donner, tout au plus, ſon attention, qu'à bien remplir les poſtes les plus important, qui auparavant ne dépendoient pas moins de ſon choix, & ſur leſquels, depuis le commencement de la monarchie, il n'avoit pas ceſſé d'avoir la principale influence. Il ne gagna donc rien à cet égard. Quant à la multitude des bénéfices conſiſtoriaux, ne pouvant connoître individuellement ceux qui étoient les plus propres à les remplir, ce fut pour lui une néceſſité de céder aux recommandations des courtiſans, des miniſtres, de tous ceux qui l'approchoient, d'être le jouet de toutes leurs paſſions, & de ſervir continuellement leurs caprices & leurs haines. Ainſi, ces nominations, quoique faites ſous ſon nom, ne lui furent, dans le fait, pas moins étrangeres qu'elles ne l'étoient auparavant ; & elles furent

conſtamment beaucoup plus mal faites, parce que tout conſpire à tromper les Rois.

D'ailleurs, tant de brigues, tant de ſollicitations portoient trop de diſtraction dans les ſoins indiſpenſables du gouvernement ; il fallut donc s'en décharger, & créer pour cet effet un miniſtere particulier ; c'eſt-à-dire, que le Roi ne pouvant ſuffire à cette nomination, fût obligé de commettre d'autres perſonnes à ſa place; autant valoit les laiſſer à leurs juges naturels, qui ſeuls avoient intérêt qu'elles fuſſent bien remplies.

Ainſi naquit le miniſtere de la feuille ; il eſt remarquable qu'à l'exception du ſeul Saint-Vincent de Paule, égaré un inſtant à la cour, pour remplir ſes ſoins, & qui les abandonna ſans avoir ſongé à enrichir ſon ordre ni lui-même ; il eſt remarquable, dis-je, qu'il ne s'eſt pas trouvé un ſeul de ces miniſtres qui ſoit cité avec eſtime, & qu'on puiſſe propoſer pour modele à ſes ſucceſſeurs. Il en eſt malheureuſement de quelques places politiques, comme de ces ſuites mal-faiſantes, toujours environnées d'un atmoſphere de corruption, qui infectent de leur contagion tout ce qui les approche. Eh ! comment en effet s'en défendre ? Quelle pureté de cœur pourroit ſe

foutenir au milieu des paſſions viles, qui ne ceſſent de le ſouiller par leur contrat ; car, depuis que les bénéfices ont été réſervés preſque exclufivement à la nobleſſe, & qu'on a réduit à de vains titres (1) toutes les obligations & les ſeuls moyens d'y parvenir, il n'y a preſque plus que l'avidité qui oſé ſe produire ; plus on la comble de dons, plus elle ſe montre inſatiable. En voyant autrefois les évêchés de France ſi magnifiquement dotés, perſonne n'auroit oſé imaginer qu'un ſupplément pût leur être néceſſaire ; les évêques ne le croyoient pas eux-mêmes : ils vivoient contens de leur fortune, en uſoient ou en abuſoient ſuivant le génie qui leur étoit propre. Mais ces riches abbayes qu'ils ſollicitent aujourd'hui avec tant d'ardeur & qu'ils accu-

(1) Depuis quelques temps, on a jugé que le titre de grand-vicaire étoit un préliminaire indiſpenſable pour obtenir ces bénéfices. Ce titres ſe donne ordinairement aux abbés de qualité, dès qu'ils ſortent du college ; chaque évêque ſe fait gloire d'en avoir un grand nombre qui ne ſont jamais embarraſſants pour le dioceſe, puiſque pluſieurs n'y mettent pas même le pied, & que preſque tous vivent continuellement à Paris.

mulent ſans pudeur & ſans remords ; ils n'avoient pas même alors l'idée de les convoiter.

Cette pluralité fut de tout temps défendue par les canons ; mais les défenſes ne ſont jamais que pour les foibles. Auſſi tous les ſiecles offrent de nombreux exemples de la tranſgreſſion de la loi ; cependant elle étoit encore reſpectée. Ce ne fut qu'après le concordat qu'on ſe joua ouvertement de toutes les regles. Le diſtributeur des graces n'eut pas de peine à ſe prêter à ce relâchement ; il ne pouvoit ſe regarder ſeul comme un être privilégié ; & il falloit ſervir l'avidité des autres pour pouvoir ſatisfaire la ſienne.

Nos princes ne tarderent pas à s'appercevoir de ces abus, & que la corruption découloit de ce miniſtere comme de ſa ſource ; ils imaginerent, pour la contenir, de ne le confier qu'à des hommes qui ſe trouvoient pour ainſi dire hors des ſentiers de l'ambition, voués à l'auſtérité & à la retraite : c'eſt ainſi qu'il tomba dans les mains d'une ſociété célebre ; mais elle n'en abuſa pas moins pour élever ſa propre grandeur, & en fit de plus un inſtrument de perſécution, & un foyer de fanatiſme. Comme on n'avoit

rien gagné par ce choix, on revint aux courtisans, & l'on pense bien qu'il n'y eut plus de réformes à attendre; on ne prit pas même alors la peine de dissimuler ses vices; quelquefois le scandale des mœurs se produisit dans le ministere, à proportion des moyens qu'il avoit en son pouvoir. Il se prodigua les graces ecclésiastiques, avec la même facilité qu'il en versoit les produits sur les vils objets de son attachement, sans jamais rougir de l'un & de l'autre. Quelques-uns continuerent à montrer la bassesse qui les avoit élevés, & une ambition qui ne pouvoit être assouvie; quel que fût le vice qui se produisit, il ne pouvoit être sans influence; chaque ministere teignoit pour ainsi dire de ses couleurs toute cette partie du clergé qui en attendoit son sort.

Après avoir allumé leurs passions, il ne manquoit plus que d'en faire un trophée, & de les montrer en public enchaînées au char du ministre; c'est ce qu'on fit par l'établissement des audiences publiques. S'il est un spectacle indécent & opposé à l'esprit du christianisme, c'est sans doute celui de ces assemblées, qui, concentrant presque dans un seul point toute l'ambition ecclésiastique, lui donne

beaucoup plus d'activité. On n'y vient que pour des ſollicitations que la religion déſavoue, & pour ſe parer d'un empreſſement contraire à toutes les regles. Un ſpectateur déſintéreſſé, s'il peut y en avoir de tels dans cette foule, y liroit aiſément, ſur tous les viſages, tous les tourmens de l'attente & de l'incertitude, ſur-tout lorſque le miniſtre vient s'étaler dans toute ſa pompe, promenant çà & là ſes regards diſtraits, jouiſſant également des craintes & des eſpérances, ſouriant à l'un ſans le voir, répondant à l'autre ſans l'entendre, &, pour prolonger leur ſervitude, prodiguant à tous des promeſſes qu'il a juré d'avance de ne pas tenir.

Si les graces eccléſiaſtiques doivent être le prix des ſervices, c'eſt ſur les lieux mêmes qui en ont été témoins, qu'elles doivent être diſtribuées. Pourquoi en arracher les ſujets, s'ils ſont utiles ? Pourquoi les récompenſer s'ils ne le ſont pas ? Pourquoi faire courir à de jeunes eccléſiaſtiques tous les dangers de la corruption de la capitale ? Quelle école pour eux que l'anti-chambre d'un miniſtre ! Car, au fond, le concours démontre qu'il n'y a pas d'autre ſource de graces, & qu'il n'y a que cette aſſiduité qui trouve à la fin ſa récompenſe.

Faut-il s'étonner ſi les mœurs & les ſentimens répondent ſi ſouvent à l'école qui les a formés ?

C'en eſt aſſez & trop peut-être ; mais ſi le tableau du mal n'eût pas été néceſſaire pour conſtater le beſoin de la réforme, je n'aurois ſûrement pas inſiſté ſi long-temps ſur une tâche ſi dégoûtante.

Quelles ſeront ces réformes ? Ma réponſe à cette queſtion eſt bien ſimple : c'eſt que toutes les parties d'un état tendant à une régénération, l'ordre eccléſiaſtique qui en a plus beſoin qu'aucune, doit s'unir & ſe combiner avec toutes les autres, adopter les mêmes principes & la même marche, parce que c'eſt de cette uniformité dans les établiſſemens que doit dépendre leur ſtabilité.

Avant d'aller plus loin, je dois m'empreſſer de raſſurer les craintes que ces réformes pourroient inſpirer : celles que je vais propoſer ne regardent abſolument que l'avenir, & ne doivent point toucher à l'ordre établi. Quelque loin qu'aient été portés les abus, l'habitude pour ceux qui en jouiſſent les a preſque transformés en beſoin. Il ſeroit trop dur de les dépouiller ; d'ailleurs, ce ſeroit attaquer une eſpece de propriété qui ne doit pas être moins reſpectée que les autres. Il ſuffit qu'à

la vacance de chaque bénéfice, l'état puisse en faire une disposition plus utile; & que, par des institutions sages, il s'appliquât à former, à l'avenir, des ames plus pures & plus vigoureuses à la place de celles qui le surchargent aujourd'hui par des besoins si multipliés. Je n'attaque donc aucun des droits existans; mais à mesure qu'ils s'éteindront, je propose de n'en plus établir qui ne soient au profit de la patrie; ce qui ne peut arriver que par une proportion exacte entre le salaire & les services;

J'ai dit que l'ordre ecclésiastique doit se réformer sur les mêmes principes que l'ordre politique. Or, que fait le gouvernement pour guérir ses plaies par la convocation des états-généraux? il s'instruit de tous les besoins & de toutes les ressources; par l'établissement & l'organisation des états provinciaux, il place dans chaque lieu des pouvoirs tirés également de tous les ordres qui doivent y veiller à leur prospérité commune, exciter les talens, ranimer l'industrie, retenir les richesses sur le sol qui les fait naître, & faire en sorte que toutes les parties de cet immense tout se prêtent mutuellement secours, au lieu de s'appauvrir.

De ces deux reſſorts ſi ſimples naît l'entiere régénération de l'état, puiſqu'il n'eſt point d'eſpece de bien que cette ſurveillance ne doive produire. Si ce remede eſt efficace dans l'ordre politique, pourquoi l'ordre eccléſiaſtique n'y auroit-il pas recours ? Qu'eſt-il beſoin de chercher de nouveaux moyens ? En aſſociant ſa réforme à celle de l'état, c'eſt lui donner une baſe plus ſtable, & la munir de toute la force publique. Qui doute qu'elle ne ſoit alors plus aſſurée ? D'ailleurs, moins une machine eſt compliquée, & plus ſon jeu eſt certain.

Quand même on n'auroit d'autre reproche à faire au miniſtere de la feuille que l'immenſité des détails dont il eſt ſurchargé, & auxquels il eſt impoſſible qu'un homme ſeul puiſſe ſuffire, c'en ſeroit aſſez pour demander ſa ſuppréſſion, ou du moins qu'il fût ſubdiviſé de maniere à en obtenir une diſtribution éclairée & véritablement utile. Ce que je propoſe, c'eſt de le partager, ſi je puis parler ainſi, en autant de ſections, qu'il y aura d'aſſemblées provinciales, & de confier à chacune le ſoin de préſenter au Roi la nomination des bénéfices conſiſtoriaux qui ſe trouveront dans ſon enceinte. Dans ce nombre, je

ne comprends point les archevêchés & les évêchés que le Prince continuera de nommer comme il a toujours fait, parce qu'il lui eſt facile de connoître, ſoit par lui-même, ſoit par la voix publique, ceux qui conviennent le mieux à ces places éminentes ; qu'il lui eſt important de s'attacher perſonnellement les chefs de la religion ; & que, d'ailleurs, les loix de la réſidence allant devenir plus ſéveres, on ſera toujours à-peu-près ſûr que ces grands bénéfices ſeront conſommés dans la province.

L'attention des états provinciaux ne ſe porteroit donc que ſur les chapelles, les prieurés, les abbayes qui dépendroient de leur reſſort. Ils ſeroient plus à portée que perſonne de connoître les ſervices qui ont beſoin d'être récompenſés, les talens qui demandent des encouragemens, & ſur-tout d'en ſurveiller l'uſage. Comme cet uſage ſeroit lui-même un titre pour d'autres récompenſes, il n'eſt pas douteux qu'on ne s'efforçât à l'envi de les mériter. Ces biens deviendroient donc alors par-tout un principe d'ordre & d'activité, autant qu'ils favoriſent aujourd'hui la diſſipation & la licence. Ils ſeroient auſſi diſtribués dans une proportion plus juſte. On n'accumuleroit plus ſur une ſeule tête des biens qui,

par leur nature, demandent à être diviſés. Les bénéficiers, vivant ſous les yeux de leurs concitoyens, rougiroient bientôt eux-mêmes d'envahir ſeuls la ſubſiſtance d'un grand nombre. Il eſt des vices qui ne ſubſiſtent que par la facilité qu'on a de les cacher dans l'immenſité de la capitale; pour les faire ceſſer, il ſuffiroit de les obliger à ſe produire.

Le revenu de ces bénéfices variant dans toutes les proportion, ils ſeroient ſuſceptibles de ſe prêter à tous les genres de récompenſe. Celles ci ſeroient principalement graduées ſur les ſervices, ſans exclure cependant les égards que l'on doit au rang, à l'illuſtration, & à toutes les convenances de la ſociété, ſeulement les limites ſeroient, en quelque ſorte, plus flottantes; & un mérite éclatant, joint à des ſervices eſſentiels, auroit toujours l'eſpérance de les franchir. Que la nobleſſe ſe raſſure donc ſur l'uſage de ces graces inſignes; elle y aura toujours la principale part. N'a-t-elle pas, pour veiller à ſes intérêts dans ces aſſemblées, l'élite de ſon propre corps, qui, par ſon rang, ſes propriétés, & peut-être plus encore par cet attachement mutuel que le rapprochement des ordres ne peut manquer de produire, y aura toujours la principal influence. Le peuple

d'ailleurs eſt naturellement juſte, & ſon choix n'honore que parce qu'il eſt toujours l'expreſſion de l'eſtime publique. Quelque vifs qu'euſſent été les débats entre le peuple & le ſénat de Rome pour obtenir qu'on pût nommer des conſuls tirés du peuple, lorſqu'on eut emporté ce privilege preſque à main armée, quoique le peuple fût ſeul diſpenſateur de cette dignité, il ſe paſſa plus d'un demi-ſiecle avant qu'on vît un conſul plébéïen. Qu'on ſe raſſure donc, je le répete, dans la foule des concurrens; quiconque pourra offrir, avec ſes ſervices, ceux qu'ont rendu ſes ayeux, ſera toujours ſûr de la préférence. Le nouvel ordre ſervira même mieux l'illuſtration des races, en y rendant le mérite néceſſaire; car, combien le privilege d'en être diſpenſé n'en a-t-il pas terni?

Je ne doute point qu'avec l'émulation que ce nouvel ordre produiroit, & ſous une direction vigilante & patriotique, on ne vînt enfin à bout d'aſſigner quelques fonctions utiles à ces bénéfices, qui preſque tous n'impoſent d'autre ſoin que celui de les conſommer. Ce ſont les graces les plus importantes de l'état, ſi on les meſure ſur le revenu qu'elles donnent; & ce ſont les ſeules qui n'exigent aucun retour

de service. N'eſt-il pas étonnant que ce ſoit l'égliſe qui donne cet exemple ? & combien elle gagneroit elle-même à le proſcrire !

Mais, parmi ces graces, il en eſt dont il eſt bien difficile de déterminer l'utilité. Ce ſont ces opulentes abbayes qui, par leur immenſité, préſentent un aliment preſque néceſſaire à la corruption, parce que le beſoin ſeul ne peut les conſommer. Ces fortunes exceſſives, qui ſe compoſent dans un inſtant, doivent néceſſairement enivrer le cœur & la tête ; préſentant des amorces à toutes les paſſions, il n'en eſt aucune qu'elles ne doivent allumer. Dans les autres états de la ſociété, elles ne ſont guere que le produit lent de la ſageſſe, de l'induſtrie, quelquefois peut-être des vices ; mais au moins l'eſprit a le temps de ſe mûrir pendant leur cours, d'acquérir de l'ordre & de la retenue, que l'habitude conſerve lors même que la crainte & le beſoin n'en preſcrivent plus la loi. Enfin, comme ce ſont les travaux d'une vie entiere qui les élevent, elles ne trouvent ordinairement à leur terme que des paſſions uſées, des ſens glacés ou amortis. Ici, au contraire, la métamorphoſe s'opere dans un inſtant, comme ſous la baguette des fées. C'eſt ſouvent du ſein de l'indigence,

que ſans effort, ſans induſtrie, & preſque ſans intervalle, on arrive tout-à-coup au ſommet des richeſſes. Quelle tête pourroit ne pas tourner dans un mouvement ſi rapide; ſur-tout ſi ce déplacement concourt avec l'âge de l'activité & de la force; & plus encore avec cet âge qui, n'étant point formé par l'expérience, ſemble moins fait encore pour les jouiſſances que pour les abus.

Dans l'uſage actuel, on ne trouve rien de mieux que de les donner aux évêques & aux archevêques, qui déjà régorgent de richeſſes; & d'en faire ainſi un ſcandale public contre lequel la nation ne ceſſe de murmurer. J'avoue que je n'oſerai prendre ſur moi de rien preſcrire ſur ces graces démeſurées, qui ne ſont propres qu'à corrompre ceux qui les reçoivent. Je craindrois leur influence ſur ceux mêmes qui ſeroient chargés de les diſtribuer.

Mais ſi toutes les graces ne doivent avoir qu'une certaine meſure, ces abbayes ne ſont-elles pas ſuſceptibles d'une diviſion qui en ôteroit le danger. C'eſt l'agrégation d'une foule de prieurés, de fiefs, de ſeigneuries, qui ont compoſé ce coloſſe; il eſt facile de le faire rentrer dans les proportions ordinaires. C'eſt le réſultat d'une multitude de fondations qui

avoient toutes une deſtination différente ; ne ſeroit-il pas naturel de les ſéparer? & ſeroit-il injuſte de les ramener ainſi à leur inſtitution primitive? le ſeroit-il encore, lorſque quelqu'une de ces ſections paroîtroit trop conſidérable, de les changer de penſions en faveur des talens & des ſervice. Tantôt elles ſuppléeroient à la modicité des cures, tantôt elles ſeroient la récompenſe des longs travaux du miniſtere, lorſque l'âge ne permettroit plus de les continuer. Qui ſeroit plus propre à veiller ſur cette répartition qu'une aſſemblé eprovinciale? & à qui ſeroit-il moins poſſible d'en impoſer? Enfin, comme ces nominations conſerveroient toujours la même forme qu'aujourd'hui, & auroient toutes beſoin de l'agrément du prince, que perdroit-il lui-même à cet échange? Au lieu de céder aux caprices & à la partialité d'un ſeul homme, il auroit, pour éclairer ſon choix, celui d'une aſſemblée nombreuſe, & intéreſſée à bien faire. Les membres tirés des différens ordres ſe ſurveilleroient mutuellement pour répartir ces graces ſur tous ceux qui en ſont dignes. Leur changement alternatif préviendroit tous les effets de l'ambition particuliere, & écarteroit tout ſyſtême excluſif, avec lequel la juſtice ne peut

jamais s'allier. Enfin, s'il se glissoit quelqu'abus ou quelque partialité, on en seroit bientôt averti par le cri de la province, & le retour périodique des états-généraux ne tarderoit pas d'y remédier.

Si quelqu'un avoit le bonheur d'attirer sur lui le choix même du prince, ce titre seroit préféré à tous les autres. Mais les rois sont si rarement dans le cas de pouvoir appliquer ces graces particulieres, & si souvent trompés dans les sollicitations qu'on leur adresse qu'ils gagneroient plus que personne à établir un ordre qui les écartât dans la suite, ou qui du moins les rendît infiniment plus rares, en plaçant le siege de ces graces plus loin du trône.

Si une famille avoit bien mérité de l'état par un service important, son nom, recommandé par le prince, n'éprouveroit pas moins de faveur qu'aujourd'hui; & cette famille se trouveroit doublement honorée, en recevant tout-à-la-fois les bienfaits de la nation & de son chef. Dans la distribution de ces biens, on ne doit jamais perdre de vue que, s'ils furent appliqués à l'église, ce furent des citoyens qui les donnerent; qu'ainsi leur destination doit être à-la-fois religieuse & patriotique;

que ; & que, s'il y a un excédent après avoir ſatisfait tous les beſoins de l'égliſe, c'eſt la patrie qui a droit de le revendiquer.

Il n'eſt pas, en un mot, un ſeul avantage exiſtant qu'on ne puiſſe auſſi bien incorporer avec le nouveau plan, & il eſt lui ſeul la ſource d'une multitude d'autres que peut-être nulle inſtitution ne pourroit ſi bien produire. Qu'on lui ſubſtitue un conſeil de conſcience, quelque choix qu'on mette à le bien compoſer, il aura toujours un vice radical, ſa réſidence à la cour, & ſon éloignement des provinces ; les places ſeront néceſſairement mal remplies, parce que, ſur les lieux qu'on peut bien juger des talens qu'elles exigent, ou des vertus qui les auront mérités ; ce ſera d'ailleurs une néceſſité de ſe faire connoître aux membres de ce conſeil. Voilà donc tout l'appareil des anciennes ſollicitations : le même concours à la capitale peut être le même étalage des audiences publiques ; enfin la langueur néceſſaire des provinces, toujours dépouillées de leurs principales richeſſes qui viendront ſe verſer, comme auparavant, dans le même centre de corruption.

On objectera, peut-être, que les richeſſes eccléſiaſtiques étant inégalement réparties dans

les différentes provinces, les unes offriroient peu de graces à répandre, tandis que les autres en régorgeroient. Cette inégalité existe, il est vrai, & c'est un bonheur peut-être pour les provinces qui paroissent les moins favorisées, parce qu'il s'y ouvriroit, à proportion, des sources d'activité & d'industrie qui en tiendroient la place. Mais, d'ailleurs, la piété de nos peres a pourvu par-tout abondamment aux vrais besoins de l'église; & si quelque part un supplément étoit devenu nécessaire, on le trouveroit aisément dans la suppression des établissemens inutiles qu'on appelleroit au secours de ceux qui sont en activité. A quoi bon, par exemple, ces collégiales répandues avec tant de profusion dans le royaume? Quelles sont les fonctions des chanoines qui se rapportent à l'utilité publique? Est-ce donc là l'espèce qu'il soit si intéressant de multiplier? (1) Mais,

(1) Les députations à l'assemblée des états-généraux, viennent de nous donner une regle, d'après laquelle il n'est plus permis de se méprendre sur le degré d'estime qu'on doit aux différens ordres des ministres du culte. Les chanoines, & sur-tout ces grands vicaires, qui se donnoient si hautement la préférence; comment figurent-ils donc cette liste, depuis que le peuple est venu a distribuer les rangs, il les a assignés d'après les services,

je le répete, ce n'eſt que ſur les lieux mêmes que ces unions peuvent être faites avec fruit. Il n'y a qu'une aſſemblée provinciale, inſtruite de tous les beſoins, qui puiſſe bien diriger ces remplacemens. Faute des lumieres qu'elle ſeule peut avoir, toutes ces opérations n'ont juſqu'ici produit que du mal & excité que des murmures. Telle ſuppreſſion d'un monaſtere ſcandaleux ou inutile a été quelquefois un fléau pour un pays, parce qu'on y tariſſoit une ſource de richeſſes ſans rien établir pour la remplacer.

Quant aux provinces où les largeſſes en faveur de l'égliſe ont été immodérées, n'eſt-ce pas encore le même pouvoir qui ſeul peut répartir utilement, ſoit pour les pauvres, ſoit dans des établiſſemens patriotiques, l'excédent que le beſoin du culte & de ces miniſtres ne peuvent pas conſommer?

Il ne m'attache, comme on voit, qu'à détruire les avantages de ce nouveau ſyſtême, & c'eſt, ſi je ne me trompe, tout ce que je

---

rendus au public; & ce ſont les bons curés qui ont obtenu cette préférence. Je ne parle point des évêques, parce que l'échec qu'ils éprouvent ne peut être que paſſager, & que n'étant pas moins utiles par leur place, ils reprendront bientôt leur aſcendant, s'ils ſavent profiter de cette leçon.

dois faire ; car ce n'eſt point à moi qu'il appartient d'en tracer le plan : ſi cette idée mérite d'être accueillie par la nation, les aſſemblées provinciales trouveront bien ſans moi les moyens de la faire réuſſir. Qui ſaura mieux qu'elles les regle qu'elles doivent ſe preſcrire ? D'ailleurs, n'eſt-il pas probable qu'elles seront elles-mêmes obligées de revenir quelquefois ſur les premiers eſſais, & de les corriger d'après les leçons de l'expérience. La perfection eſt rarement le fruit des premiers efforts. Je me borne donc à préſenter cette idée, qui me paroît à la fois ſimple & féconde, en même-temps la plus conforme au vrai eſprit de l'égliſe, parce qu'elle rappelle, & remplace peut-être avec avantage les anciennes élections, qui ont toujours été l'objet des regrets du peuple ; mais qui cependant furent toujours trop tumultueuſes, & qui ne conviennent plus depuis long-temps ni à nos richeſſes, ni à nos mœurs : c'eſt du reſte à la nation à faire elle-même l'application de ce projet, ſi elle le trouve utile ; c'eſt aſſez pour moi de l'avoir montré le premier, & d'y joindre les vœux que je fais pour ſon bonheur.

FIN.